

## Appel à proposition de la Commission européenne

<p><b>Appel à projets-pilotes et préparation d'actions pour retirer des mers européennes, les armes et munitions immergées.</b></p> <p>Références légales : Règlement 2018 / 1046</p> <p><b>Mots clés : économie bleue – recherche et innovation – mers - armes</b></p>	
Titre	Projets-pilotes et actions de préparation pour retirer des mers européennes les armes et munitions immergées
Objet	<p>L'appel, porté par l'agence exécutive CINEA, vise à développer et / ou améliorer les techniques et méthodes de nettoyage des eaux maritimes et d'en retirer les armes et munitions immergées. Les techniques mises en avant doivent être respectueuses de l'environnement et efficaces. Elles seront testées en conditions réelles (mais non en conditions de guerre). Un focus sera mis sur la mer Baltique et les résultats pourront être transposés vers la mer Noire et la mer d'Azov.</p> <p>Les méthodes et techniques seront accessibles aux parties prenantes.</p> <p>Le projet sera mis en œuvre sur une période de 36 à 48 mois à partir de la signature du contrat.</p> <p>Le projet s'appuiera sur les travaux du projet UXO lancé en juin 2023 dans le cadre d'Horizon Europe ainsi que d'un 2<sup>ème</sup> appel sur le même thème lancé dans le cadre du programme pour les mers, la pêche et l'aquaculture en septembre 2023.</p>
Publics cibles	Entreprises spécialisées, autorités publiques, centres de recherche
Ouverture	25 juin 2024
Fermeture	21 novembre 2025
Délivrables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technologies existantes améliorées ou nouvelles</li> <li>• Evaluations et études d'impact</li> <li>• Etudes identifiant les chaînons manquants et proposant des méthodes pour les combler</li> <li>• Outils et plateformes de partages des données et des connaissances.</li> </ul>
Eligibles	<p>Sont éligibles : des entités légales publiques ou privées établies dans un Etat membre ou un Etat associé, inscrites au registre des participants. Les personnes individuelles ne sont pas admises. Les organisations européennes ne peuvent pas faire partie du consortium, à l'exception du Centre commun de Recherche. Les organisations internationales sont admises. Attention : des restrictions de sécurité sont prévues.</p> <p>La proposition doit être portée par un consortium d'au moins trois entités situées dans au moins trois Etats éligibles (les Etats membres de l'UE + l'Ukraine).</p>
Conditions spécifiques	Les propositions doivent être soumises électroniquement. La partie B doit décrire techniquement le dossier. Les annexes doivent reprendre un budget détaillé. La proposition ne peut pas dépasser 60 pages. Un seul projet sera retenu pour un budget disponible de 5 590 000 EUR.

Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevance : clarté et cohérence, contribution effective à la stratégie européenne, dimension européenne ;</li> <li>• Qualité : lien avec le problème identifié, qualité du consortium, procédure appropriée, coût/efficience ;</li> <li>• Impact : impact de long terme, stratégie de dissémination, possibilités effectives de transfert vers d'autres zones.</li> </ul>
Evaluation minimale	<p>Relance : min. 6/10  Qualité : min.6/10  Impact : min. 6/10  Score total : min. 21/30</p>
Type de financement et montant maximum	Subvention représentant 80% des coûts éligibles